

Avis

Session du 25 janvier au 1er février 2010

● Situation de la Région et bilan d'activité 2009

Conseil
Economique

&

Social
Poitou-Charentes

CESR Poitou-Charentes
15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX
Tél. 05 49 55 77 77 - Fax 05 49 55 76 76
www.cesr-poitou-charentes.fr
info@cesr-poitou-charentes.fr



**Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.S.1
« Situation de la Région et bilan d'activité 2009 »**

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes, comme sa commission de synthèse et ses commissions sectorielles, **prend acte du bilan d'activité pour 2009** présenté par le Conseil régional conformément aux textes réglementaires.

Ce document, très détaillé, présente l'exécution des décisions du Conseil régional, les politiques régionales mises en oeuvre au cours de l'année passée.

Cette présentation dans les commissions par la plupart des Présidents de commissions du Conseil régional a été également l'occasion de remercier ces derniers de leur participation assidue aux réunions des commissions du CESR et de l'intérêt qu'ils ont montré au long de leur mandat envers les observations et propositions du CESR.

L'assemblée socioprofessionnelle retient un certain nombre d'observations sur ce bilan d'activités :

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / TOURISME :

Dans un contexte économique tendu, marqué par une progression du nombre de demandeurs d'emploi (de l'ordre de 20 % entre novembre 2008 et novembre 2009), le CESR note les principales actions du Conseil régional en matière de développement économique et plus particulièrement :

- les dispositifs engagés à travers le Plan Régional pour l'Emploi et la Charte d'Engagement face à la crise ;
- l'intensification des actions entreprises dans le cadre de la « conversion écologique de l'économie », le lancement du plan photovoltaïque et le déploiement du véhicule électrique ;
- la continuité des dispositifs de soutien à l'innovation à travers notamment le fonds régional de l'innovation et différents appels à projets.

L'assemblée socioprofessionnelle note avec intérêt le bilan détaillé de l'évolution des emplois tremplins, comme le CESR l'avait souhaité.

Elle préconise, dans le cadre de la présentation du positionnement économique de Poitou-Charentes sur le territoire national, la prise en compte du ratio PIB/Emplois.

**EDUCATION / FORMATION / ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR :**

- **Chèque livre régional** : l'assemblée socioprofessionnelle souhaite alerter le Conseil régional sur les difficultés rencontrées par les familles pour l'attribution des chèques livres 2009.

Il faudra à l'avenir :

- mieux informer les jeunes et leurs familles en amont ;
- assurer la réception des chèques aux familles avant les congés d'été ;
- prendre en compte les jeunes déjà inscrits (pas de réinscription tous les ans).

Le CESR demande par ailleurs que la rédaction sur le rapport de la Mission d'Evaluation et de Contrôle (MEC) sur ce dossier (p. 236) soit plus explicite, en particulier sur les coûts de gestion des chèques livres.

- **Charte d'engagement face à la crise** : une douzaine d'entreprises a été accompagnée financièrement par l'Etat, le Conseil régional, l'Union européenne et les OPCA depuis la mise en action de la charte régionale en juillet 2009.

Le CESR demande qu'en accord avec les différents partenaires concernés un bilan qualitatif des premiers résultats de cette initiative soit présenté.

- **Evolution de la carte des formations par apprentissage** : la généralisation des nouveaux cursus de Bac pro en 3 ans (assurée par la voie scolaire ou par apprentissage) et la disparition des sections préparant au BEP ont modifié l'offre de formation.

Dans l'apprentissage, certaines sections de BEP n'ayant pas été transformées en BAC pro 3 ans voient leurs formations supprimées de la carte des formations.

Le CESR s'inquiète des conséquences de cette évolution sur la diminution de l'offre de formation de proximité et demande que cette situation soit analysée dans le tour de table des consultations et des arbitrages.

- **Grands projets d'investissement pour l'apprentissage** : le Conseil économique et social régional s'inscrit dans la planification souhaitée par le Conseil régional, mais constate que c'est la complexité de la situation en Charente qui a notamment entraîné des retards successifs dans la programmation et la réalisation des travaux.

Compte tenu de l'urgence de la situation dans les CFA de Charente et de La Rochelle, des priorités doivent être rapidement déterminées afin d'engager les financements nécessaires à la rénovation ou à la reconstruction des bâtiments de formation mal adaptés aux nouvelles conditions pédagogiques et ne respectant plus les normes d'hygiène et de sécurité.

- Par ailleurs, un point de situation a été consacré à la **mise en oeuvre du SRFAC** (Schéma régional des formations artistiques et culturelles).

En l'absence d'arbitrages sur les conditions des transferts de compétences et sur les financements, l'essentiel du travail du Conseil régional a été de conforter l'organisation et le financement du Cycle d'Enseignement Professionnel Initial (CEPI).

Les Musiques actuelles sont intégrées dans un seul CEPI Musique.

ENVIRONNEMENT :

Dans la perspective d'améliorer ce document qui a vocation « à rendre compte de l'action régionale », un certain nombre d'observations sont formulées :

- La première partie, dont l'objet est de présenter la situation de la région au regard de quelques indicateurs (démographique, activité économique, emploi) et de positionner la région dans le contexte national, devrait être enrichie.

Le PIB ramené à une région n'est pas l'indicateur le plus pertinent ; des indicateurs permettant de rendre compte de la réalité des personnes et du « bien être » des habitants de Poitou-Charentes (comme l'indice de développement humain) devraient être recherchés.

- L'intérêt de l'approche transversale présentant l'excellence environnementale en Poitou-Charentes est à nouveau souligné.

Cette approche conforte et confirme la position du CESR sur le caractère transversal de « l'environnement » qui impacte et est impacté par l'ensemble des politiques sectorielles.

- Enfin, le travail d'évaluation conduit dans le cadre de la mission d'évaluation et de contrôle de la dépense régionale est important.

Les résultats de certains rapports d'évaluation (dispositifs d'aide aux chauffe-eau solaires par exemple) ont conduit à infléchir et réviser certains dispositifs régionaux pour limiter les effets d'aubaine et réorienter l'aide régionale vers les bénéficiaires visés.

AGRICULTURE ET LITTORAL :

- La crise agricole a conduit à la remise en cause, par les exploitants eux-mêmes de nombreux projets. Dans ce contexte, le CESR constate la diminution significative entre 2008 et 2009 du nombre de demandeurs de certains soutiens du Conseil régional.

A titre d'exemple, les aides accordées dans le cadre des Contrats régionaux d'exploitation pour l'élevage passent de 432 bénéficiaires en 2008 à 151 en 2009 et les aides directes aux porteurs de projets dans le cadre du PIDIL (aide à l'installation) passent de 163 bénéficiaires en 2008 à 77 en 2009.

La priorité affichée du Conseil régional en termes de soutien à l'installation est partagée.

L'assemblée socioprofessionnelle réitère la nécessité de poursuivre le soutien aux structures intervenant dans ce domaine (Répertoire départemental à l'installation et Points infos installation notamment).

- Elle note l'abandon, faute de projets, du dispositif de soutien à la reconquête des prairies visant à modifier les pratiques d'élevage et à augmenter les surfaces fourragères. Les crédits rendus disponibles ont été affectés aux mesures liées aux enjeux de la directive cadre sur l'eau.

- Secteur de la pêche : il est pris acte de la volonté du Conseil régional de soutenir l'ensemble des initiatives de réensemencement « sous condition d'un suivi approfondi en termes scientifiques et de mise sur le marché ».

VIVRE ENSEMBLE :

- **Politiques pour l'accès des jeunes au logement** : les réserves du CESR sur des redondances entre dispositifs régionaux et dispositifs nationaux (rapport de mars 2008 « L'accès au logement des jeunes adultes en insertion sociale ou en mobilité professionnelle »), sont avérées. Le CESR regrette à cet effet l'absence de données chiffrées sur ce point.

- **Services à la personne** : au vu du tableau présenté dans le bilan, le Conseil économique et social régional note avec inquiétude la marchandisation de ce secteur. La part des associations dans les organismes agréés baisse en effet de 24 % entre 2006 et 2009, tandis que la part des entreprises augmente de 31 %.

- **Politique associative** : le CESR souhaiterait que le Conseil régional ait une approche plus transversale de cette question.

Par ailleurs, le CESR a pris connaissance de la décision de la Commission Permanente du 18/01/10 relative aux partenariats avec le **mouvement sportif**. La convention triennale avec le CROS engage une subvention forfaitaire et une subvention révisable. Au-delà de ce cas particulier, l'assemblée socioprofessionnelle souhaiterait des précisions sur le choix

entre la part forfaitaire et la part révisable. Le dispositif manque de lisibilité et de cohérence. Elle demande que cette question soit abordée lors d'une prochaine réunion de la commission mixte « Vie associative et lien social ».

EQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES :

Plusieurs observations complémentaires aux avis 2009 du CESR ont été apportées sur :

- **Développement des TER :**
Malgré une évolution de l'offre TER assez modeste en raison de nombreux travaux réalisés sur les lignes (en particulier la desserte de l'étoile de Saintes), le trafic est resté en 2009 relativement stable.
Ces résultats sont en partie liés aux nouvelles dessertes réalisées en 2009, à la modernisation du matériel et à la nouvelle gamme tarifaire. Le CESR réinsiste sur l'importance et les effets des investissements réalisés pour le développement des TER.
- **Accessibilité des services de transports régionaux :**
Le Conseil régional a entamé l'élaboration d'une Convention pluriannuelle avec RFF et la SNCF pour déterminer la liste des opérations, les niveaux d'intervention et le calendrier des réalisations.
D'ores et déjà, l'assemblée socioprofessionnelle se félicite de l'accord signé entre les partenaires pour aménager les gares de la ligne Angoulême - Saintes pendant la période des travaux ainsi que la réalisation d'une étude d'accessibilité de la gare de Saintes.
Dans le même temps, elle regrette à nouveau le faible niveau d'engagement de RFF et de la SNCF dans ce schéma.
- **Mesure de la qualité de service TER :**
2009 a été la première année de plein exercice du nouveau dispositif de contrôle de la qualité. Celui-ci est désormais suivi ligne par ligne permettant ainsi un bilan différencié et une analyse plus précise des évolutions.
C'est une avancée permettant :
 - d'identifier les problèmes ou difficultés et de déterminer les mesures pour y remédier ;
 - de tirer les conséquences financières (bonus / malus) dans les relations contractuelles avec la SNCF pour 2010.

Deux dossiers particuliers ont été abordés :

- **Bilan de la nouvelle gamme tarifaire TER :**
Par les améliorations et le développement de l'offre TER, l'année 2009 enregistre une forte croissance **des abonnements et porteurs de cartes de réduction**.
Par ailleurs, une tarification multimodale s'est mise en place sur Poitiers ainsi que sur la ligne La Rochelle / Rochefort (abonnement bus – TER). Si le nombre d'abonnés reste encore modeste, il ne cesse d'augmenter.

- **Résultats de l'expérimentation des agro-carburants dans les TER :**

L'expérimentation de l'utilisation du carburant B30 a concerné 8 autorails, et a nécessité la construction d'une station service à Saintes.

Le Bilan présenté est favorable au B30 par rapport au gazole à la fois sur l'indicateur changement climatique et sur la consommation d'énergie non renouvelable.

Le Conseil économique et social régional note avec intérêt que cette expérimentation a permis d'éviter 540 tonnes de CO₂, même si l'approvisionnement des TER en B30 a été effectué par la route, ce qui vient nuancer le bilan écologique de cette expérimentation.

SANTÉ / HANDICAP :

La santé est un des champs nouveaux que le Conseil régional a souhaité investir en 2004 avec deux grandes actions phares qui ont réellement contribué à modifier le paysage sanitaire régional et la perception des questions de santé et d'accès aux soins :

- le travail de fond sur la démographie médicale a participé à une mobilisation des différents acteurs (institutionnels, professionnels, ...) et a mis en évidence les problèmes d'aménagement sanitaire du territoire et plus globalement les problèmes d'aménagement rural voire de désertification de certains espaces ;
- l'exemplarité de la démarche régionale, à savoir prise en compte du handicap dans l'ensemble des politiques régionales et mise en place de l'Agenda 22, est soulignée tant sur la forme que sur le fond. Dans ce domaine, la Région a joué un rôle moteur dans la prise de conscience de toutes les formes de handicap, dans la mise en réseau des acteurs et la définition de projets.

En revanche, le Conseil économique et social régional alerte à nouveau le Conseil régional sur les perspectives des formations sanitaires et sociales, en particulier l'intégration de la formation « infirmier » dans le cycle universitaire et sur le retard de la mise en place du **campus sanitaire et social**.

La mise en place d'un véritable pôle régional des « métiers du lien social » permettrait d'organiser et d'irriguer les différents centres de formation présents sur le territoire en étant point d'appui et centre de ressources pour les formations et formateurs.

L'accueil d'étudiants relevant du médico-social et du sanitaire permettrait par ailleurs la mise en place d'une partie de formation en commun contribuant à un brassage des « futurs professionnels » et à un rapprochement des différents secteurs. Il est à nouveau proposé que le CESR fasse un point d'étape et formule une proposition au Conseil régional.

COOPÉRATIONS / EUROPE :

Le CESR souhaiterait des précisions sur les critères d'attribution des subventions relatives aux projets de solidarité internationale soutenus par le Conseil régional.

Vote sur l'avis du CESR

(« Situation de la Région et bilan d'activité 2009 »)

**Adopté à la majorité
72 votants
67 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Dutruc (CCI)
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)
M. Gris (Banques)
M. Etien (Pêche)
M. Viaud (Conchyliculture)
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)
M. Eprinchard (UPAR)
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)
M. P. Moinard (FRSEA)
M. Antigny (CGPME)
M. Guionnet (Cognac)
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)
Mmes Deborde, Estournès, Quenette, Videau
et MM. Dupire, Giraudeau, Jacquillard (CGT)
M. Barreau (FO)
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)
Mmes Méry, Routhiau (CFTC)
MM. Marx, Nocquet (CFE-CGC)
MM. Larquey, Prévost (UNSA)
M. Tournier (FSU)
M. Breton (URAF)
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)
M. Vinet (Bâtiment)
M. Grémillon (URIOPSS)
M. Dorlet (Personnes âgées)
M. Vilain (Aînés ruraux)
M. Tritz (FCPE)
M. Martin (CRES)
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)
M. Marteau (CRAJEP)
M. Bonnet (Sport)
M. Levrault (Locataires)
M. Sibert (Logement)
M. Filoche (Propriété immobilière)
MM. Brie, Hortolan (Environnement)
Mme Poupard (Consommation)
M. Saizeau (CPCA)
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

